

Éditorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

Il y a un mois, nous exprimions notre conviction qu'une paralysie des échanges de marchandises et des paiements entre la France et la Suisse était simplement impensable. Aujourd'hui, ce risque est devenu une réalité. Les mesures prises de part et d'autre de la frontière ont pratiquement mis fin à toutes transactions commerciales et financières normales entre nos deux pays.

Devant cette situation, dont on ne saurait nier l'extrême gravité, notre compagnie n'a pas ménagé ses efforts de rapprochement, de conciliation. Elle s'est attachée à rendre évidente aux yeux de tous l'inanité d'une querelle qui ne sert les intérêts d'aucun des deux partenaires, qui cause à chacun d'eux des pertes infiniment plus lourdes que les avantages qu'ils entendent défendre.

Malheureusement, les premiers jours de mai ont été enfiévrés par des polémiques de presse qui n'étaient pas faites pour faciliter une entente. Désireuse d'apaiser les esprits et de ramener le conflit à ses véritables proportions, la Chambre de commerce suisse en France a tenu une conférence de presse au cours de laquelle seuls les problèmes techniques, à l'exclusion de toutes questions de personnes, ont été abordées. On en trouvera plus loin l'essentiel (p. 162), en voici la conclusion :

« Ces mesures ont été accueillies avec consternation par tous les milieux intéressés aux échanges franco-suisse. Que l'on arrive, entre deux pays voisins et amis, à un semblable état de choses, est jugé par tous comme éminemment déplorable. Que ces mesures risquent de prolonger une sorte de guerre économique est une réalité devant laquelle il convient de réagir avec toute la vigueur possible.

« Nous sommes convaincus, quant à nous, qu'un peu de bonne volonté réciproque permettrait rapidement de sortir de l'impasse. Ramené à ses proportions véritables, le différend franco-suisse n'est en effet nullement insoluble. Il est éminemment souhaitable que tous les milieux qui participent aux relations entre ces deux pays prennent conscience des intérêts en jeu et de la nécessité d'un accord. »

De son côté, la Chambre de commerce française pour la Suisse publiait un vœu que nous reproduisons ici :

« La Chambre de commerce française pour la Suisse fait savoir que, porte-parole de plusieurs milliers d'exportateurs et importateurs français et suisses, et devant l'inquiétude soulevée dans les milieux industriels et commerciaux par la rupture des relations économiques franco-suisse dès le 1^{er} mai 1949, considérant que la prolongation de cet état de choses aurait les plus fâcheuses répercussions sur l'économie des deux pays, qu'une situation aussi grave ne s'est pas produite depuis un demi-siècle, qu'elle est contraire aux intérêts des deux nations et incompatible avec l'amitié réciproque de leurs peuples, qu'il est indispensable, en conséquence, d'assurer la continuité des échanges commerciaux franco-suisse, elle émet le vœu que les autorités compétentes des deux pays reprennent sans retard les négociations pour aboutir rapidement à la conclusion d'un accord équitable, et qu'à défaut d'un accord immédiat réglant toutes les questions actuellement pendantes, un « modus-vivendi » intervienne d'urgence pour éviter l'arrêt des échanges commerciaux et de leurs paiements. »

Nous nous plaisons à souligner la parfaite identité de vues de nos deux organismes qui tous deux défendent le seul intérêt de leurs membres, exportateurs et importateurs français et suisses, autrement dit l'intérêt général.

Il est fréquent qu'un orage éclaircisse une atmosphère assombrie, amène un rafraîchissement, une détente. Peut-être le différend franco-suisse aura-t-il eu pour effet de dissiper certains malentendus, certaines arrière-pensées. Déjà une détente se manifeste, les deux gouvernements se préoccupent des situations inextricables auxquelles ils ont à faire face journallement, des intérêts considérables qui se trouvent lésés.

Si nous ne craignons le paradoxe, nous dirions que le différend franco-suisse était peut-être utile à un autre point de vue encore : les événements de cette dernière semaine ont administré la « preuve par l'absurde » de la nécessité d'un accord entre la France et la Suisse. S'il en était encore besoin, ils auront convaincus les plus sceptiques de l'importance que revêtent pour chacun des deux partenaires leurs échanges réciproques. Aujourd'hui, la preuve est faite, souhaitons qu'on en tire les conséquences sans tarder et que nous puissions, dans notre prochain éditorial, commenter l'accord que chacun attend avec une impatience grandissante.

Chambre de commerce suisse en France